LETTRES

AU COMTE DE MIRABEAU;

ET REPONSES DU MEME,

Ecrites à MM. les Commiſſaires du Tiers-Etat de Marſeille.

18 Avril 1789.



LETTRE
AU COMTE DE MIRABEAU,

Ecrite par MM. les Commissaires du Tiers-Etat de Marseille.

MONSIEUR LE COMTE,

NOUS remplissons la fonction la plus agréable du ministere qui nous a été confié par nos Concitoyens, en vous annonçant que l'Ordre du Tiers-Etat de cette Ville, vient de vous nommer pour l'un de ses Députés aux Etats Généraux, avec MM. Roussier, Lejean aîné, & Delabat, Négocians. Les intérêts de la patrie ne pouvoient être en plus dignes mains ; & ce n'est pas pour la premiere fois que la reconnoissance des Marseillois inscrit le nom de *Riqueti* dans ses annales.

Il nous tarde, Monſieur le Comte, de vous voir, au milieu de nous, recueillir l'hommage public, & recevoir l'aſſurance des ſentimens diſtingués avec leſquels nous avons l'honneur d'être,

MONSIEUR LE COMTE,

Vos très-humbles & très-obéiſſans Serviteurs, les Commiſſaires de l'Ordre du Tiers-Etat de la Ville de Marſeille. Signés, *Lavabre*, *Boulouvard*, *Barbarroux*, *Raymond*, fils-aîné, *Samatan*.

Marſeille, 5 *Avril* 1789.

Réponſe de M. le Comte de Mirabeau, à MM. les Commiſſaires du Tiers-Etat de Marſeille.

MESSIEURS,

J'ai reçu la Lettre par laquelle vous avez bien voulu m'apprendre que le Tiers-

État de la Sénéchaussée de Marseille m'a député aux Etats-Généraux.

Mon ame seroit livrée toute entiere à la reconnoissance, si elle n'éprouvoit en même temps le juste sentiment de frayeur que doivent inspirer les augustes, les souveraines fonctions que la conscience des Electeurs a cru devoir confier à la mienne.

A la nouvelle que vous me donnez, vous avez bien voulu joindre les sentimens d'une bienveillance particuliere. Vous me rappelez que le nom de *Riqueti* a été plus d'une fois inscrit dans vos annales; c'est me dire assez quelle tâche difficile j'aurois à remplir pour m'acquitter tout-à-la-fois de ce que mes aïeux & moi nous vous devons depuis quatre siécles.

Le troisieme Ordre de la Sénéchaussée d'Aix vient aussi de me faire l'honneur de me députer au premier scrutin, & par un seul scrutin. On m'a donné 290 voix sur 344. Par respect pour la Ville de Marseille, je n'ai point accepté; mais je n'a

pas non plus refufé. Mon premier hommage à la confiance que vous m'avez témoignée, eft de juger ma propre élection; & je ne puis porter ce jugement fans avoir fous mes yeux un extrait du procès-verbal des deux députations dont on m'a honoré.

Je fuis avec refpect, &c.

LE COMTE DE MIRABEAU.

Aix, le 6 Avril 1789

Seconde Lettre de MM. les Commiffaires du Tiers-Etat de Marfeille, à M. le Comte de Mirabeau.

MONSIEUR LE COMTE,

La délibération que le Tiers-Etat de cette ville vient de prendre, nous charge de vous faire paffer l'extrait de celle portant votre nomination de Député aux Etats-Généraux.

Nous vous renouvelons, Monſieur le Comte, l'hommage de notre ſatisfaction, & la priere de venir bientôt vous joindre à MM. les Députés vos Collégues, qui ont prêté ſerment pour remplir la miſſion dont ils ſont honorés, & qu'ils ſe font un vrai plaiſir de partager avec vous.

Nous avons l'honneur d'être, avec les ſentimens les plus diſtingués,

MONSIEUR LE COMTE,

Vos très-humbles & très-obéiſſans Serviteurs, les Députés & Commiſſaires du Tiers-Etat. Signés, *Michel Rouſſiere*, Député; *Louis Lejean*, Député; *Delabat*, Député; *Boulouvard*, *Blancgilli*, *Nodet*, *Barbarroux*, *Raymond*, *Lavabre*.

Marſeille, *le* 6 *Avril* 1789.

Seconde Réponse de M. le Comte de Mirabeau, à MM. les Commissaires du Tiers-Etat de Marseille.

MESSIEURS,

Je suis forcé d'opter, plutôt que je ne pensois, entre les deux Députations dont les Sénéchaussées d'Aix & de Marseille, viennent de m'honorer. Absent de Marseille, j'y ai été remplacé ; présent à Aix, & lorsque les élections doivent être continuées, il faut nécessairement que je me décide. Mon cœur redoutoit cet instant, & cherchoit à le reculer. Livré tout entier à deux sentimens égaux de reconnoissance, je ne pouvois prévoir l'issue du combat que j'aurois moi-même à me livrer. A cette pénible situation se joignoit l'effroi que doit inspirer la vaste & difficile carriere où l'on a voulu me lancer. Il falloit un grand courage pour accepter ; mais, j'ose le dire, je n'en avois point assez pour choisir.

Il le faût pourtant ; & que dois-je consulter ? L'intérêt d'une Province qui m'a honoré de tant de bienveillance, celui de la Ville de Marseille dont votre confiance même me donne le droit de parler. Ce n'est point de mon cœur que je puis obtenir un choix que je n'oserois jamais proférer ; mais, homme public, je puis prononcer entre deux grands intérêts qui, quoiqu'également au-dessus de mes forces, sont cependant différens l'un de l'autre.

Les séances des prétendus Etats de Provence ne sont que suspendues ; & j'ai l'honneur d'en être Membre. Aidé du zele & du courage des Communes, j'ai tenté dans ces Etats une révolution importante, indispensable, qui intéresse la Province entiere ; & qui, si mes vœux les plus ardens sont exaucés, ne sera point étrangere à la ville de Marseille. Je veux parler de la réformation même de nos Etats. Cet ouvrage n'est que commencé. Sous ce rapport, ce sont les Députés des Communes

de Provence qui doivent me guider, m'éclairer dans les Etats-Généraux, & dont je dois ê re le foible auxiliaire.

D'autres questions déja traitées dans nos Etats particuliers, doivent être portées dans l'Assemblée nationale: La contribution des fiefs, l'abolition de toute exemption pécuniaire, l'égalité des impôts entre toutes les fortunes & entre tous les individus, l'anéantissement de tous les droits usurpés, le remplacement de tous ceux qui dégradent l'homme, qui gênent sa liberté, ou qui s'opposent à ce que la Nation françoise soit tout ce qu'elle peut être. J'ose le dire, cette cause est bien plus encore celle de la Province, c'est-à-dire, du Peuple & des Communes en général, qu'elle n'est celle de la ville de Marseille, dont la prospérité, jusqu'a un certain point, tient à d'autres principes & à d'autres loix.

J'avois donc contracté des engagemens avant ceux que ma reconnoissance m'a im-

posés : ma carriere est commencée ; j'avois un poste, & je ne puis le déserter.

J'ai considéré d'un autre côté, que quoique l'Agriculture soit la base de toute prospérité humaine, il y aura peut-être aux Etats-Généraux beaucoup moins de Négocians, que n'en exigeroient les solemnelles discussions dont on sera forcé de s'occuper. Il est des lumieres acquises, que le zele seul ne remplace point. Chaque Citoyen peut & doit connoître son pays. Le Négociant seul connoît l'Univers ; & toute loi sur le Commerce agit aujourd'hui sur les deux Mondes. Servir l'intérêt de la Ville de Marseille, est mon premier devoir. Le priver d'un Négociant de plus aux Etats-Généraux, & prendre, moi, la place de ce Négociant, ne seroit plus la servir. Toute députation étonne mon courage. Celle de Marseille, outre qu'elle m'écraseroit du poids immense de ses intérêts, du poids immense de sa gloire, blesseroit encore ma délicatesse, par la comparaison

que je ferois sans cesse entre moi-même & le Négociant dont j'aurois pris la place. Cette comparaison, si je l'oubliois, d'autres la feroient sans moi.

Veuillez donc, Messieurs, recevoir & faire agréer à MM. les Electeurs, je ne dis pas mes excuses, mais ce nouveau tribut de mon zele pour l'ancienne Patrie de mes peres, où j'espère moi-même acquérir un jour le droit de Cité; je ne dis pas ma reconnoissance, puisqu'elle m'a fait hésiter un instant entre mes véritables devoirs; mais les vœux éternels que je fais pour la prospérité d'une des premieres villes & de l'un des meilleurs Peuples du monde. Je seconderai Marseille de tous mes efforts dans la grande impulsion qu'elle va donner; & si je dépose maintenant à vos pieds la qualité de votre Député, mon zele bientôt me la fera reprendre. Celle de suppléant est la seule qu'il me soit permis de remplir, & la seule que votre bonté m'eût accordée, si elle ne s'étoit trompée sur ses véritables intérêts.

Je finis, Messieurs : ce n'est point sans émotion que j'ai commencé cette lettre ; & ce n'est pas sans douleur que je la termine.

Je suis avec respect, &c.

LE COMTE DE MIRABEAU.

A Aix, 7 Avril 1789.

Troisieme Lettre à MM. les Députés & Commissaires du Tiers-Etat de Marseille.

MESSIEURS,

Il est vraiment cruel pour moi de recevoir à chaque instant de nouvelles marques de votre bonté, lorsque votre suffrage absorbe déja toute ma reconnoissance. Je n'avois besoin que du procès-verbal de mon élection, & je regrette bien la peine que je donne à tout le monde.

J'ai eu l'honneur de vous faire part des motifs de mon option. J'ai épuisé mon courage à écrire la lettre qui les renferme; & vous venez de mettre ma ſenſibilité à une nouvelle épreuve..... O Marſeille, ville antique, ville ſuperbe, aſile de la liberté, puiſſe la régénération qui ſe prépare pour le Royaume, verſer ſur toi tous ſes bienfaits! Il ne me reſte plus de voix pour te dire ni ce que je ſens, ni ce que je penſe. Mais il me reſte un cœur; il eſt inépuiſable; & je fais des vœux.

Je vous en conjure, Meſſieurs, veuillez faire agréer à MM. les Electeurs mes profondes excuſes, je dirai même mes regrets. Je ſuis, je ſerai le Député de la ville de Marſeille, par mes efforts à ſeconder ſes véritables intérêts. Elle eſt ma Patrie, & je ſuis ſon fils. Tout Député, s'il connoît ſes véritables fonctions, ſes véritables devoirs, doit être le Député du Royaume.

Admis dans la lice, j'y recevrai toute l'influence de vos ſuffrages; je profiterai de

toute les lumieres de vos honorables Députés ; je leur ferai part de toute ma conduite ; je me regarderai comme leur frere, né du même ſcrutin ; & Marſeille aura réellement cinq Députés. Que me manque-t-il pour avoir ce titre ? Votre ſuffrage ? J'ai eu le bonheur de l'obtenir. Mon cœur, mes efforts ! ils ſont à vous à jamais.

Je ſuis avec reſpect, &c.

LE COMTE DE MIRABEAU.

Aix, *le* 7 *Avril* 1789

FIN.